

AUX MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES
DE LA RESIDENCE LAUSANNE
LAUSANNE
Boulevard Léopold III 41-43
01030 SCHAERBEEK

Bruxelles, le 28/05/2019

Concerne : Procés verbal d'assemblée générale ordinaire

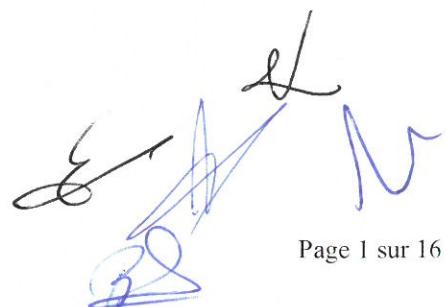
Le **mardi 28 mai 2019** à 18h00, les propriétaires de la résidence LAUSANNE se sont réunis en assemblé générale ordinaire à la salle EPIPHANIE située RUE DE GENEVE 470B à 1030 SCHAERBEEK.

Les convocations ont été adressées par le syndic.

La séance est ouverte à 18h00, LE SYNDIC, représentant TREVI SERVICES s.a. assure le secrétariat de séance. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procés-verbaux.

Les 97 Copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 178 forment 22290/40000 èmes de la copropriété.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6,7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

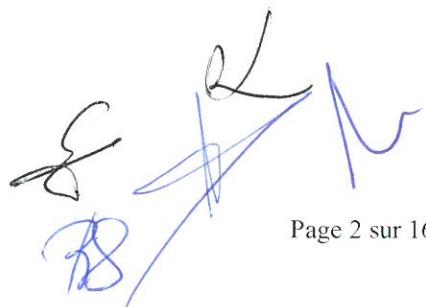


Handwritten signatures in black and blue ink, including a stylized 'E', 'S', 'N', and a signature that appears to be '2019'.

Copropriétaires présents :

M. et/ou Madame ADALIDE ALVES - CHIMENE Bezrra - Kanza (230) - Monsieur ADAM Armand (230) - Madame ALDOVA @ Merguyl (145) - Madame AYDEMIR Sungur (240) - Monsieur et Mad BOCCONGELLI - AYDIN @ Diana - Elyas (230) - M. et/ou Mme BOLLADELLI - PATRIS Léon - Mary (240) - Mme BULCKAERT (230) - CHABOT - CONDROTTE (240) représentant Monsieur ou Mad PAPASTERGIOU (230) - Monsieur CORNELIS @ Armand (230) - Madame CSUTI Emilie (170) - Monsieur DE VISCH Michael (230) représentant Madame DERIDDER Nicole (230) - Madame DEGRAVE Aurianne (230) représentant Madame VISSCHERS Lucie (190) - M. et/ou Madame DEJONG - DINSART Luc - Annie (240) - Mme DELVIGNE @ Sabine (240) représentant Madame DE SWERT Dominique (10) - Madame DEVILLE Pascale (190) - Monsieur ou Mad EEMAN - REMMERIE Claude (240) représentant Madame BIJNENS Pauline (240), Monsieur RANGEL Gustavo Enrique (230), Madame TIMMERMANS @ Cécile (230) - Madame FLAMANT Valentine (470) - Madame GENOT @ Jessica (230) - Madame GERMAIN Andrée (230) - Monsieur GHEUDE Philippe (230) - Monsieur GOFFIN @ Jacques (230) - HANSSEN MR (230) - Madame JEVATIC - BERNAS Jana (230) - Monsieur et/ou JOASSIN Vincent - GNABASIK Jus (230) - Madame KEITA Mariame (230) - Mme KINT Fabienne (190) - Madame KOENIG Sandra (190) - Monsieur ou Mad LEBEAU (240) représentant Monsieur HANNO Désiré (240), M. et/ou Madame NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230) - Madame LI WEI (230) - Madame LUYTEN Mireille (230) - BELLEN YVES représentant Madame ARNOULD SANDRINE (190) - Madame BASTIDE (0) représentant Madame PEETERS (200), Madame VANANDRUEL Myriam (230) - Madame JADOUl (0) représentant Madame VANHAMME @ Denise (230) - Madame LE (0) représentant M. et/ou Madame LE VAN DE-ME LE THI (230) - Madame MERCIER (0) représentant Madame GHEUDE @ Marielle (190) - Madame VANDER ELST (0) représentant M. et/ou Madame HERNU - VANDERELST (240) - Monsieur MAECK Johannes (230) - MONSIEUR MAHAUX @ Eric (230) - Monsieur ou Mad MARCINIAC (240) - Monsieur METSUE @ Eric (230) - M. et/ou Mme MOLINARI - MOEIJENSOON . Pietro - Claudine (230) représentant Monsieur et Mad AKIF - RONDEUX (230), Monsieur AYDIN Isa (230), Madame BAELE Jeanne (240), Mme D UDEKEM - D ACOZ Christiane (200), Mme DESTREE Cindy (230) - Mme DOMINICI @ Maria Ludovica (230), Madame DUPONT @ Jacqueline (230), M. et/ou Madame HUBERT - POPA @ Gauthier & Roxana (230), Monsieur ou Mad KOKER - KOKTEN @ Engin (230), Madame MEULEMANS Isabelle (190), Monsieur ou Mad MICHIELS - BRUYNINCKX @ (230), Monsieur MICHIELS Johnny (200), M. et/ou Madame RODZKO Kamil - Barbara (230), Madame STEVENS @ Fabienne (230), Monsieur VANDEPUT Nicolas (230), Mme WELLEMAN @ Dominique (230) - Monsieur HEIRWEG (0) représentant Madame VAN STYVENDAEL Nicole (190) - Monsieur KESTEMONT (0) représentant Madame NORASENG Vieng Sa Nga (230) - Monsieur PIRONET (0) représentant Monsieur BOUSIS Vasilios (240) - Monsieur TELLO (0) représentant Monsieur ou Mad RUDZ - CHRYPANKOWSKA (230) - Monsieur VANDENHOEVEN (0) représentant Madame RECOEUR Jozefa (260) - M. MOSQUERA-CRUZ Alex Mauricio (230) - Madame NISOLLE Nathalie (230) - Madame PELTIER Jacqueline (270) représentant Mme CAERS Marthe (230), Monsieur ou Mad CLAUS - BEAUMARIAGE (230), Monsieur ou Mad VINCENT - BASTIN @ (240) - Monsieur PEREIRA DE ALMEIDA-RODRIGUES COSTA Antonio-T (230) - M. PIETERS Bastien Vincent (230) - Mme POLET (240) - Mesdames POPPE Brigitte - Muriel (240) - Monsieur RAMOS Bruno Miguel (230) - Madame RYTEL Barbara (190) représentant Mesdames ZIEBA-MARCINIAC (230) - M. et/ou Mme SALINGROS - EVRARD @ Cécile - Jean-Philippe (230) - Madame SCHOCKAERT Béatrice (250) représentant Monsieur ou Mad AYDIN Michael (230), Monsieur HERMANS Michel (460), M. et/ou Madame KAMBER - SAIT @ Erdjan - Mejrema (230), Madame PROKOPOVA @ Zuzana (210) - M. et/ou Madame SPEECKAERT - STEVENS Vincent - Kristel (145) - Madame TIMMERMANN Marie Catherine (230) - Monsieur ou Mad VAN PACHTENBEKE (240) - Madame VEDOULIDIS Hélène (190) - Indivision VERSCHUEREN - BERTRAND (240) - M. et/ou Madame WALRAVENS - LEEMPOELS @ Fabienne - Marc (430) -

Copropriétaires représentés :



Handwritten signatures of S, B, and L in blue ink, likely representing the signatures of the represented owners.

Monsieur et Mad AKIF - RONDEUX (230), Monsieur AYDIN Isa (230), Monsieur ou Mad AYDIN Michael (230), Madame BAELE Jeanne (240), Madame BIJNENS Pauline (240), Monsieur BOUSIS Vasilios (240), Mme CAERS Marthe (230), Monsieur ou Mad CLAUS - BEAUMARIAGE (230), Mme D UDEKEM - D ACOZ Christiane (200), Madame DE SWERT Dominique (10), Madame DERIDDER Nicole (230), Mme DESTREE Cindy (230), Mme DOMINICI @ Maria Ludovica (230), Madame DUPONT @ Jacqueline (230), Madame GHEUDE @ Marielle (190), Monsieur HANNO Désiré (240), Monsieur HERMANS Michel (460), M. et/ou Madame HERNU - VANDERELST (240), M. et/ou Madame HUBERT - POPA @ Gauthier & Roxana (230), Madame HUYENS Mariette (190), M. et/ou Madame KAMBER - SAIT @ Erdjan - Mejrema (230), Monsieur ou Mad KOKER - KOKTEN @ Engin (230), M. et/ou Madame LE VAN DE-ME LE THI (230), Madame MEULEMANS Isabelle (190), Monsieur ou Mad MICHIELS - BRUYNINCKX @ (230), Monsieur MICHIELS Johnny (200), M. et/ou Madame NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), Madame NORASENG Vieng Sa Nga (230), Monsieur ou Mad PASTERGIOU (230), Madame PEETERS (200), Madame PROKOPOVA @ Zuzana (210), Monsieur RANGEL Gustavo Enrique (230), Madame RECOUR Jozefa (260), M. et/ou Madame RODZKO Kamil - Barbara (230), Monsieur ou Mad RUDZ - CHRYPANKOWSKA (230), Madame STEVENS @ Fabienne (230), Madame TIMMERMANS @ Cécile (230), Madame VAN STYVENDAEL Nicole (190), Madame VANANDRUET Myriam (230), Monsieur VANDEPUT Nicolas (230), Madame VANHAMME @ Denise (230), Monsieur ou Mad VINCENT - BASTIN @ (240), Madame VISSCHERS Lucie (190), Mme WELLEMAN @ Dominique (230), Mesdames ZIEBA-MARCIENIAK (230),

**sont présents ou représentés : 97 / 178 copropriétaires, totalisant
22290 / 40000 tantièmes généraux.**

Copropriétaires absents ou non représentés :

Monsieur et Mad AKBABA Kazim - CEKIS Hatice (230), Monsieur AMAN Ali (230), Monsieur ou Mad ASLANOGLU - CAKIROGLU (230), Monsieur ou Mad ATEH BISSO (230), Madame AZZAM Myriam (230), Monsieur BERG - DECKX (460), Monsieur BRICHET Jonathan (230), Monsieur BRUNET Mehdi (210), Mme BUSINE Emilie (240), Monsieur CABOCHE Nicolas (230), Monsieur ou Mad CAKIROJLU - YILDIZ (230), Madame COLIN Epouse JREIGE Michel Vér (190), M. COULONVAL - CHARLIER André (230), Madame DE OLIVEIRA MOTA Isaura (230), Mme DE POTTER C/O AVOCAT NEDERGEDAELT Patrick (250), Monsieur DEBACKER Thomas (230), Madame DEBOTH Pascale (230), Monsieur DELCHEFFE Alain (230), Monsieur ou Mad DELVAUX (240), Madame DEMASY Marie Rose (190), Monsieur DEMIR - ERBAY (230), Monsieur DERAEMYAEKER Thierry (240), Monsieur DEVILLETT Bernard (190), Messieurs DIALLO Pierre - Habib (230), Madame DIMOYAT Elise (240), Monsieur DONGMO (190), Monsieur DUBOIS - HOFMAN René (240), Monsieur DUDLEY John (230), Madame EL GUEDDALI Laila (190), Mme FONTAINE Maite (230), M. et/ou Madame GOBERT - CANTIGNEAUX Francis - Marie-Jeanne (230), Monsieur GODFROID Stéphane (230), Madame GONZALEZ Elisabeth (230), Madame GUELFI (260), Monsieur ou Mad HULSTAER - DE GROOTE (145), Monsieur ou Mad KARAHAFIZ - KOKSAL (230), Monsieur et/ou KARAKAYA Ali - KILIC Ayse (230), Madame KERTATI Amale (240), Monsieur ou Mad KIRKOUSSIS - VAN LESBERGHE Jennifer - Evange (230), Monsieur ou Mad KOSTIKAS - DELOUCHE (230), M. et/ou Madame KOTHARI - MEHTA Aditya & Shilpa (240), Monsieur LANDRAIN Xavier Pierre (190), Madame LANNAUS Marie-José (145), Monsieur ou Mad LARDINOIS ° (190), Madame LIMAZZI Stefania (230), Monsieur LISSENS Luc (230), Monsieur LISMONDE Michel (190), Monsieur ou Mad MATHONNEAU - DIODATI Romain (230), Madame MNATSAKANYAN @ Kristina (230), Monsieur MORREALE Salvatore (230), Monsieur MOSSELMANS Mathieu (230), Monsieur NISOLLE Philippe (230), Monsieur NJUFOM Francis (190), Monsieur OJEGBA (230), Monsieur ou Mad OSTAPCZUK (230), Madame OTMAN Aissa (10), M. et/ou Madame OZGUR - SEZER @ Erkan - Hanife (230), Monsieur PIRET Philippe (230), Monsieur POITOUX @ Sébastien (240), M. QUINTIN Rémi (230), Monsieur RAMET Yves (10), Madame RAYMAEKERS Carine (230), Madame RAYON Agnès (230), Monsieur REYNAERTS Olivier (230), Monsieur RIFFLART Stephen (170), Monsieur ROGER (230), Monsieur ROISSELEUX Raymond (230), M. et/ou Madame SEBAHARA - UWERA @ Pamphile - Emilienne (230), Monsieur TASKIN Sinan (240), M. et/ou Madame TASKIN-KAYGISIZ Ramazan - Muzeyyen (240), Madame THEYS Lutgardis (230), Monsieur URFALI Salih (230), Monsieur VALENTIN @ (230), Monsieur VAN DE GUCHT Yves (230), Mme VAN ERMEN Elisabeth (230), Monsieur ou Mad VANGRIEKEN André (230), Monsieur VERBELEN Francis (10), M. VERVOORT Niels (230), Monsieur ou Mad VETTESE (230), DESTREE - TILLIEUX (240), Monsieur ou Mad ZINQUE (190),

**sont absents ou non représentés : 81 / 178 copropriétaires, totalisant
17710 / 40000 tantièmes généraux.**

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

01 Nomination du Président de séance (CC Art 577-6§5)

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la président(e) de séance.

L'Assemblée générale désigne en qualité de président de séance : Madame SCHOCKAERT

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

02 Désignation des Scrutateurs

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou des Scrutateurs.

L'Assemblée générale désigne en qualité de scrutatrices: Madame MOLINARI et Madame WALRAVENS

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

03 Approbation des comptes de l'exercice et du bilan clôturé au 31/12/2018

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport du Commissaire aux comptes.

Étant donné que les relevés ISTA n'ont toujours pas été réceptionnés par le syndic, ce point est reporté à la prochaine Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2019.

Il est malgré tout signalé que la clôture ISTA sera établie à la date du 23/05. L'exercice comptable 2018 sera donc à ce niveau plus conséquente (+- 1 an et demi de consommation) tandis que l'année comptable 2019 le sera moins (+- 6 mois)

Enfin, il est rappelé que les copropriétaires sont tenus de donner accès aux employés qui réalisent les relevés. À défaut, une pénalité sera imputée dans les charges privatives du copropriétaire concerné et un forfait sera également calculé afin de ne pas impacter financièrement l'ensemble de la copropriété.

04 Information: Rapport annuel du Conseil de Copropriété

Monsieur JOASSIN explicite le powerpoint présenté à l'assemblée.

Cette présentation sera mise à disposition sur l'espace en ligne MY TREVI .

05 Décharge aux membres du Conseil de Copropriété

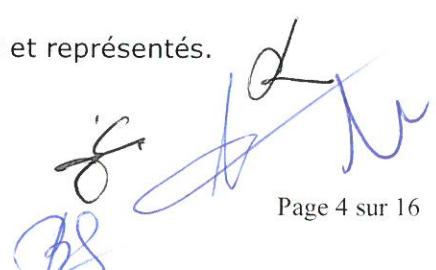
05 a Madame SCHOCKAERT

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge à Madame SCHOCKAERT pour l'exercice de leur mission du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Vote(nt) **CONTRE** : 7 copropriétaire(s) totalisant **1640 / 22290** quotités.

Ont voté contre : CHABOT - CONDROTTE (240), CORNELIS @ Armand (230), HANNO Désiré (240), LEBEAU (240), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), PAPASTERGIOU (230), VANHAMME @ Denise (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.



05 b Madame MOLINARI

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge à Madame MOLINARI pour l'exercice de leur mission du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

05 c Monsieur EEMAN

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge à Monsieur EEMAN pour l'exercice de leur mission du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Vote(nt) **CONTRE** : 7 copropriétaire(s) totalisant **1640 / 22290** quotités.

Ont voté contre : CHABOT - CONDROTTÉ (240), CORNELIS @ Armand (230), HANNO Désiré (240), LEBEAU (240), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), PAPASTERGIOU (230), VANHAMME @ Denise (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : 1 copropriétaire(s) totalisant **230 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : GENOT @ Jessica (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

05 d Monsieur JOASSIN

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge à Monsieur JOASSIN pour l'exercice de leur mission du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Vote(nt) **ABSTENTION** : 3 copropriétaire(s) totalisant **710 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : HANNO Désiré (240), LEBEAU (240), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

05 e Monsieur CHABOT

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge à Monsieur CHABOT pour l'exercice de leur mission du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Vote(nt) **CONTRE** : 26 copropriétaire(s) totalisant **5945 / 22290** quotités.

Ont voté contre : ADALIDE ALVES - CHIMENE Bezra - Kanza (230), AKIF - RONDEUX (230), ALIDOOVA @ Merguyl (145), BAELE Jeanne (240), BIJNENS Pauline (240), D UDEKEM - D ACOZ Christiane (200), DESTREE Cindy (230), DOMINICI @ Maria Ludovica (230), DUPONT @ Jacqueline (230), EEMAN - REMMERIE Claude (240), HUBERT - POPA @ Gauthier & Roxana (230), KAMBER - SAIT @ Erdjan - Mejrema (230), KINT Fabienne (190), KOKER - KOKTEN @ Engin (230), LUYTEN Mireille (230), MEULEMANS Isabelle (190), MICHELS - BRUYNINCKX @ (230), MICHELS Johnny (200), MOLINARI - MOEIJENSOON . Pietro - Claudine (230), RANGEL Gustavo Enrique (230), STEVENS @ Fabienne (230), TIMMERMANS @ Cécile (230), VANDEPUT Nicolas (230), VEDOULIDIS Hélène (190), WALRAVENS - LEEMPOELS @ Fabienne - Marc (430), WELLEMAN @ Dominique (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : 10 copropriétaire(s) totalisant **2360 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : BOLLANDELLI - PATRIS Léon - Mary (240), CAERS Marthe (230), CLAUS - BEAUMARIAGE (230), CORNELIS @ Armand (230), GENOT @ Jessica (230), KEITA Mariame (230), PELTIER Jacqueline (270), RAMOS Bruno Miguel (230), TIMMERMANN Marie Catherine (230), VINCENT - BASTIN @ (240),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.



Page 5 sur 16

06 Décharge au Commissaire aux comptes

Étant donné que les relevés ISTA n'ont toujours pas été réceptionné par le syndic et que les comptes n'ont donc pu être cloturés, ce point est reporté à la prochaine Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2019.

07 Décharge au Syndic

Étant donné que les relevés ISTA n'ont toujours pas été réceptionné par le syndic et que les comptes n'ont donc pu être cloturés, ce point est reporté à la prochaine Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2019.

08 Nomination du Conseil de Copropriété

08 a Madame SCHOCKAERT

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation de Madame SCHOCKAERT conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Vote(nt) **CONTRE** : 7 copropriétaire(s) totalisant **1640 / 22290** quotités.

Ont voté contre : CHABOT - CONDROTTE (240), CORNELIS @ Armand (230), HANNO Désiré (240), LEBEAU (240), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), PAPASTERGIOU (230), VANHAMME @ Denise (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : 1 copropriétaire(s) totalisant **230 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : RUDZ - CHRYPANKOWSKA (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

08 b Madame MOLINARI

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation de Madame MOLINARI conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Vote(nt) **ABSTENTION** : 1 copropriétaire(s) totalisant **230 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : RUDZ - CHRYPANKOWSKA (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

08 c Monsieur EEMAN

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation de Monsieur EEMAN conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Vote(nt) **CONTRE** : 7 copropriétaire(s) totalisant **1640 / 22290** quotités.

Ont voté contre : CHABOT - CONDROTTE (240), CORNELIS @ Armand (230), HANNO Désiré (240), LEBEAU (240), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), PAPASTERGIOU (230), VANHAMME @ Denise (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : 2 copropriétaire(s) totalisant **460 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : GENOT @ Jessica (230), RUDZ - CHRYPANKOWSKA (230)

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

08 d Monsieur JOASSIN

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation de Monsieur JOASSIN conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Vote(nt) ABSTENTION : 4 copropriétaire(s) totalisant **940 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : HANNO Désiré (240), LEBEAU (240), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), RUDZ - CHRYPANKOWSKA (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

08 e Madame GENOT

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation de Madame GENOT conformément aux dispositions du Règlement de Copropriété et ce jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Vote(nt) ABSTENTION : 6 copropriétaire(s) totalisant **1390 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : BOLLANDELLI - PATRIS Léon - Mary (240), BULCKAERT (230), GERMAIN Andrée (230), METSUE @ Eric (230), RUDZ - CHRYPANKOWSKA (230), VANHAMME @ Denise (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

09 Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du Commissaire aux comptes parmi les copropriétaires ou la désignation d'un Commissaire aux comptes professionnel.

L'Assemblée générale nomme GESOFICO sprl au poste de Commissaire aux comptes.

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par le Commissaire aux comptes qui fera part de ses remarques au Syndic au moins 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée générale à laquelle il fera rapport. Le Syndic émet toutes réserves quant aux documents originaux qui quitteraient ses bureaux.

Vote(nt) ABSTENTION : 9 copropriétaire(s) totalisant **2060 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : GHEUDE @ Marielle (190), HANNO Désiré (240), JEVATIC - BERNAS Jana (230), LEBEAU (240), MARCINIAK (240), METSUE @ Eric (230), MOSQUERA-CRUZ Alex Mauricio (230), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), RUDZ - CHRYPANKOWSKA (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

10 Nomination du syndic TREVI SERVICES SA, durée du contrat et mandat à donner au Conseil de Copropriété pour la signature de celui-ci

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la nomination du Syndic TREVI SERVICES. Mandat est donné au Conseil de Copropriété pour la signature du contrat.

Les prestations seront exécutées conformément à la loi et au code de déontologie.

Vote(nt) CONTRE : 3 copropriétaire(s) totalisant **710 / 22290** quotités.

Ont voté contre : HANNO Désiré (240), LEBEAU (240), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230),

Vote(nt) ABSTENTION : 5 copropriétaire(s) totalisant **1120 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : CHABOT - CONDROTTE (240), GHEUDE @ Marielle (190), METSUE @ Eric (230), PAPASTERGIOU (230), VANANDRUEL Myriam (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

10 a 1 AN

Résolution n'ayant pas fait l'objet d'un vote.

10 b 3 ANS

Suite à la nomination de TREVI SERVICES, l'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur la signature d'un contrat de 3 ans.

Vote(nt) **CONTRE** : 5 copropriétaire(s) totalisant **1160 / 22290** quotités.

Ont voté contre : DEGRAVE Aurianne (230), HANSEN MR (230), LEBEAU (240), LI WEI (230), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : 3 copropriétaire(s) totalisant **700 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : CHABOT - CONDROTTE (240), GENOT @ Jessica (230), PAPASTERGIOU (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

11 Proposition d'adhérer à la Politique Fournisseurs Agréés de TREVI SERVICES

Le Syndic présente à l'Assemblée générale la politique fournisseurs mise en place par TREVI. Le Groupe TREVI a sélectionné toute une série de fournisseurs sur base de critères de qualité, rapidité, performance et prix. TREVI propose à ses clients d'adhérer à cette politique.

L'adhésion à ce produit comporte automatiquement une ristourne de 5 % sur tous les services prestés par ces fournisseurs dont le client rétribue la moitié au profit de TREVI en rémunération de ses prestations de sélection et de suivi de ces fournisseurs et de la bonne exécution des conventions prises avec ces fournisseurs.

Vu ce qui précède, l'Assemblée générale décide d'adhérer à la politique fournisseurs du groupe TREVI et dès lors :

- de bénéficier d'une ristourne annuelle de 5 % sur tous les services prestés par les fournisseurs agréés par TREVI. Cette ristourne sera accordée à condition que le fournisseur se soit acquitté des montants dus, dans le décompte qui suivra le versement. TREVI ne pourra jamais être tenue responsable du refus d'un fournisseur de s'acquitter des montants PFA, étant entendu que TREVI renonce à toute rétribution dont n'aurait pas bénéficié la Copropriété suite au refus du fournisseur de s'acquitter des montants ;
- de rétribuer TREVI à concurrence de la moitié de la ristourne précitée ;
- en cas de rupture de la relation contractuelle entre la Copropriété et le Syndic, la Copropriété renonce à postuler le versement de toute ristourne relative à des prestations postérieures à la date de la dernière clôture comptable antérieure à la rupture ou dont le fournisseur se serait acquitté postérieurement à la résiliation de la relation contractuelle.

Cette politique permettra une première baisse de prix due à la mise en concurrence des fournisseurs

Vote(nt) **CONTRE** : 5 copropriétaire(s) totalisant **1170 / 22290** quotités.

Ont voté contre : HANNO Désiré (240), JEVTC - BERNAS Jana (230), LEBEAU (240), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), SALINGROS - EVRARD @ Cécile - Jean-Philippe (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : 6 copropriétaire(s) totalisant **1360 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : AYDEMIR Sungur (240), CHABOT - CONDROTTE (240), GERMAIN Andrée (230), PAPASTERGIOU (230), RYTEL Barbara (190), ZIEBA-MARCIENIAK (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

12 Imputation en privatif des frais de gestion du syndic des dossiers contentieux

Il est proposé à l'Assemblée générale que les frais de gestion du syndic des dossiers contentieux soient imputés dans les charges privatives des propriétaires concernés.

Vote(nt) CONTRE : 3 copropriétaire(s) totalisant **690 / 22290** quotités.

Ont voté contre : GHEUDE Philippe (230), LI WEI (230), NORASENG Vieng Sa Nga (230),

Vote(nt) ABSTENTION : 3 copropriétaire(s) totalisant **610 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : GHEUDE @ Marielle (190), RYTEL Barbara (190), ZIEBA-MARCINIEN (230),

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des voix des copropriétaires présents et représentés.

13 Imputation en privatif des frais de gestion du syndic des dossiers sinistres lorsque la cause est commune mais que le copropriétaire concerné ne donne pas accès et provoque une aggravation des dégâts

Il est proposé à l'Assemblée générale que les frais de gestion du syndic des dossiers sinistres, lorsque la cause est commune mais qu'un copropriétaire ne donne pas accès et provoque une aggravation des dégâts, soient imputés dans les charges privatives du copropriétaire concerné.

Vote(nt) ABSTENTION : 2 copropriétaire(s) totalisant **430 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : DEJONG - DINSART Luc - Annie (240), GHEUDE @ Marielle (190),

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des voix des copropriétaires présents et représentés.

14 Contrats d'entretien et de fournitures régulières (CC Art. 577-8 §4, 14°)

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le maintien des contrats en cours à l'exception du contrat de jardinage et des contrats d'assurance.

Vote(nt) CONTRE : 2 copropriétaire(s) totalisant **480 / 22290** quotités.

Ont voté contre : HANNO Désiré (240), LEBEAU (240),

Vote(nt) ABSTENTION : 8 copropriétaire(s) totalisant **1770 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : ADALIDE ALVES - CHIMENE Bezerra - Kanza (230), CHABOT - CONDROTTE (240), GHEUDE @ Marielle (190), JEVATIC - BERNAS Jana (230), MOSQUERA-CRUZ Alex Mauricio (230), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), PAPASTERGIOU (230), VAN STYVENDAEL Nicole (190),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

14 a Mandat au Conseil de Copropriété pour le remplacement de la société de jardinage

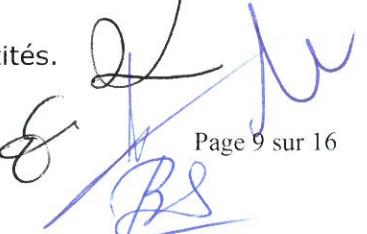
Il est proposé à l'Assemblée générale de donner mandat au Conseil de Copropriété pour choisir une nouvelle société de jardinage.

Le syndic explique que malgré le vote de l'Assemblée générale précédente, le syndic IGB n'avait pas envoyer le renon à la société VERT EXPLOSIF.

Vote(nt) CONTRE : 7 copropriétaire(s) totalisant **1590 / 22290** quotités.

Ont voté contre : GHEUDE Philippe (230), HANNO Désiré (240), LEBEAU (240), LI WEI (230), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), VANHAMME @ Denise (230), VEDOULIDIS Hélène (190),

Vote(nt) ABSTENTION : 5 copropriétaire(s) totalisant **1040 / 22290** quotités.


Page 9 sur 16

Se sont abstenus : CHABOT - CONDROTTE (240), GHEUDE @ Marielle (190), PAPASTERGIOU (230), RYTEL Barbara (190), VAN STYVENDAEL Nicole (190),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

14 b Changement d'assurance incendie : ELITIS

Il est proposé à l'Assemblée générale de passer le contrat d'assurance incendie à la société ELITIS.

Contrat actuel: 19.128,92 EUR

Contrat ELITIS: 17.428,28 EUR (la police couvre également la responsabilité civile du Conseil de Copropriété).

Capitaux assurés: 30.113.654,85 EUR

Vote(nt) **ABSTENTION** : 9 copropriétaire(s) totalisant **2010 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : CHABOT - CONDROTTE (240), GHEUDE @ Marielle (190), HANNO Désiré (240), LI WEI (230), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), PAPASTERGIOU (230), RYTEL Barbara (190), VANHAMME @ Denise (230), ZIEBA-MARCINIAK (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

15 Information: Rénovation terrasses et façades - Possibilité de prime à l'isolation avant et après travaux

Un courrier sera envoyé durant l'été avec les informations concernant les primes avant (devis détaillé de l'architecte) et après travaux qui seront possibles. Les primes générales seront demandées par le syndic tandis que les primes individuelles devront être introduites par chaque copropriétaire.

16 Information: Suivi du chantier de rénovation et de la procédure d'emprunt

Etant donné que le cahier des charges pour la deuxième phase est actuellement en cours de rédaction, il est impossible pour le syndic de donner les informations (devis détaillé de l'architecte) précises demandées aux copropriétaires par les banques.

Le planning pourra être le suivant

- Dossier de demande de permis d'urbanisme : août 2019
- Dossier d'appel d'offres : septembre 2019
- Comparatif des offres : octobre 2019
- Début des travaux : février 2020 (si permis en main - délai du ressort des autorités communales) et selon les décisions de l'ACP

Le syndic enverra aux environs de fin août début septembre les informations de l'ensemble du cahier de charges afin que les copropriétaires puissent s'informer auprès de leur banque ou organisme financier. Le choix de paiement devra être fixé pour la prochaine assemblée générale extraordinaire qui se déroulera aux alentours de la mi-octobre.

Pour les personnes qui désirent payer cash les travaux, l'entièreté de la somme devra être versée sur le compte de la copropriété pour le 31/12/2019 date butoir.

Après cette date, tous les propriétaires qui ne se seraient pas manifestés concernant leur moyen de paiement rentreront d'office dans le prêt.

Dès le versement du montant sur le compte de la résidence par le copropriétaire, il sera demandé à ce dernier de prévenir le syndic de son versement.

17 Information: Procédure en cas de bris de vitre sur une séparation terrasse

Il est signalé à l'Assemblée générale que lorsque des bris de vitre sont constatés au niveau des séparations terrasses, celles-ci seront réparées et protégées mais pas remplacées. En effet, étant donné le vote des travaux de rénovation, il est inutile de dépenser plus d'argent pour des vitres qui seront de toute manière enlevées.

18 Information: Engagement du nouveau concierge - Monsieur DEBOUILLE

Le Conseil de Copropriété ainsi que le syndic annonce l'engagement du nouveau concierge.

De nombreuses remarques négatives sont entendues et s'accordent avec les impressions du Conseil de Copropriété et du syndic.

19 Travaux: Remplacement des boutons pousoirs à l'identique de l'ascenseur 1

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le remplacement des boutons pousoirs comme cela a déjà été réalisé pour l'ascenseur numéro 1.

Il est demandé de vérifier si ces boutons ont bien permis la diminution des interventions de dépannage sur l'ascenseur numéro 1.

Il est demandé de placer les boutons pousoirs uniquement sur l'ascenseur numéro 4.

Vote(nt) CONTRE : 7 copropriétaire(s) totalisant 1470 / 22290 quotités.

Ont voté contre : KINT Fabienne (190), PEETERS (200), RAMOS Bruno Miguel (230), RYTEL Barbara (190), VAN PACHTENBEKE (240), VEDOULIDIS Hélène (190), ZIEBA-MARCIENIAK (230),

Vote(nt) ABSTENTION : 12 copropriétaire(s) totalisant 2615 / 22290 quotités.

Se sont abstenus : ALIDOVA @ Merguy (145), CORNELIS @ Armand (230), DEJONG - DINSART Luc - Annie (240), DEVILLE Pascale (190), GHEUDE @ Marielle (190), JEVATIC - BERNAS Jana (230), LI WEI (230), LUYTEN Mireille (230), MARCIENIAK (240), METSUE @ Eric (230), NISOLLE Nathalie (230), VANHAMME @ Denise (230),

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des voix des copropriétaires présents et représentés.

20 Travaux: Installation d'un panneau de la Police contre les stationnements gênants afin de permettre la verbalisation sur les esplanades et/ou devant le local poubelles

Afin d'éviter les stationnements gênants et de permettre la verbalisation par la police sur les esplanades, devant les poubelles et la sortie de garage, il est proposé à l'Assemblée générale d'installer des panneaux d'interdiction de la POLICE.

Les frais de Police et de fourrière seront envoyés directement par la Police aux contrevenants.

Vote(nt) CONTRE : 9 copropriétaire(s) totalisant 1980 / 22290 quotités.

Ont voté contre : ADAM Armand (230), D UDEKEM - D ACOZ Christiane (200), GERMAIN Andrée (230), LI WEI (230), PEETERS (200), RANGEL Gustavo Enrique (230), RYTEL Barbara (190), VAN PACHTENBEKE (240), ZIEBA-MARCIENIAK (230),

Vote(nt) ABSTENTION : 6 copropriétaire(s) totalisant 1410 / 22290 quotités.

Se sont abstenus : AYDEMIR Sungur (240), CLAUS - BEAUMARIAGE (230), DEJONG - DINSART Luc - Annie (240), GHEUDE @ Marielle (190), PELTIER Jacqueline (270), VINCENT - BASTIN @ (240),

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des voix des copropriétaires présents et représentés.

21 Travaux: Agrandissement et surélévation du local poubelle

Étant donné les problèmes rencontrés pour le traitement et le stockage des containers poubelles, il est proposé à l'Assemblée générale d'agrandir et de surélever le local poubelle.

Il est rappelé que ce local poubelle est normalement destiné aux personnes à mobilité réduite. Les autres copropriétaires sont invités à utiliser les poubelles situées dans les caves.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'alouer un budget de 7.000 EUR HTVA.

Vote(nt) **CONTRE** : 18 copropriétaire(s) totalisant **4230 / 22290** quotités.

Ont voté contre : CSUTI Emilie (170), FLAMANT Valentine (470), GENOT @ Jessica (230), GERMAIN Andrée (230), GHEUDE Philippe (230), HANNO Désiré (240), JEVTCI - BERNAS Jana (230), KINT Fabienne (190), KOENIG Sandra (190), LE VAN DE-ME LE THI (230), LEBEAU (240), LI WEI (230), MAECK Johannes (230), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), RYTEL Barbara (190), SALINGROS - EVRARD @ Cécile - Jean-Philippe (230), VERSCHUEREN - BERTRAND (240), ZIEBA-MARCINIAK (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : 8 copropriétaire(s) totalisant **1830 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : CHABOT - CONDROTTE (240), DEJONG - DINSART Luc - Annie (240), GHEUDE @ Marielle (190), HERNU - VANDERELST (240), METSUE @ Eric (230), PAPASTERGIOU (230), PEREIRA DE ALMEIDA-RODRIGUES COSTA Antonio-T (230), PIETERS Bastien Vincent (230),

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des voix des copropriétaires présents et représentés.

22 Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I) : Modifications

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'ajout et modifications suivantes des dispositions au Règlement d'Ordre Intérieur de la Copropriété.

Le nouveau Règle d'Ordre Intérieur était accessible sur l'espace en ligne MY TREVI , était disponible en version papier lors de l'Assemblée générale et est également présenté à l'Assemblée.

Les copropriétaires bailleurs sont invités à transmettre copie de ces décisions à leurs locataires.

Vote(nt) **CONTRE** : 7 copropriétaire(s) totalisant **1640 / 22290** quotités.

Ont voté contre : ADAM Armand (230), CHABOT - CONDROTTE (240), GHEUDE Philippe (230), HANNO Désiré (240), LEBEAU (240), MAECK Johannes (230), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : 4 copropriétaire(s) totalisant **890 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : DEJONG - DINSART Luc - Annie (240), GHEUDE @ Marielle (190), JEVTCI - BERNAS Jana (230), SALINGROS - EVRARD @ Cécile - Jean-Philippe (230),

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des voix des copropriétaires présents et représentés.

23 Budget Prévisionnel (CC Art. 577-8§4, 18°)

Le Syndic a communiqué aux copropriétaires en annexe à la convocation un budget annuel estimatif. Ce budget est communiqué à titre indicatif.

L'Assemblée générale en prend acte.

24 Financement des travaux (autre que la rénovation des façades et terrasses)

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le financement des travaux votés et la continuation des remplacements des colonnes (60.000 EUR):

Les travaux votés durant cette Assemblée générale seront financés par le fonds de réserve.

Vote(nt) **CONTRE** : 2 copropriétaire(s) totalisant **460 / 22290** quotités.

Ont voté contre : GENOT @ Jessica (230), LI WEI (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : 14 copropriétaire(s) totalisant **3130 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : AYDEMIR Sungur (240), BOUSIS Vasilios (240), GERMAIN Andrée (230), GHEUDE @ Marielle (190), HANNO Désiré (240), JEVATIC - BERNAS Jana (230), KEITA Mariame (230), KINT Fabienne (190), LE VAN DE-ME LE THI (230), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), PAPASTERGIOU (230), RYTEL Barbara (190), VANHAMME @ Denise (230), ZIEBA-MARCINIAK (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

25 Dépenses courantes - Fixation des appels de provisions

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le budget annuel de l'exercice (exercice en cours): 360.000,00 € qui sera appelé de la manière suivante:

- 1er Trimestre (01/02/03 2019): 95.203,50 € - Appelé
- 2ème Trimestre (04/05/06 2019): 95.203,50 € - Appelé
- 3ème Trimestre (07/08/09 2019): 84.796,50 € - Non appelé
- 4ème Trimestre (10/11/12 2019): 84.796,50 € - Non appelé

Le budget pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 est établi à partir du budget de l'exercice précédent arrêté à la somme de 360.000,00 €.

Il sera appelé selon les modalités suivantes:

- 1er Trimestre (01/02/03 2020): 90.000,00 € - Non appelé
- 2ème Trimestre (04/05/06 2020): 90.000,00 € - Non appelé
- 3ème Trimestre (07/08/09 2020): 90.000,00 € - Non appelé
- 4ème Trimestre (10/11/12 2020): 90.000,00 € - Non appelé

Le budget de l'exercice 01/01/2020 au 31/12/2020 pourra être revu par l'Assemblée générale statuant sur les comptes de cet exercice mais servira de base aux appels de fonds effectués sur cette période jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale.

Vote(nt) **ABSTENTION** : 9 copropriétaire(s) totalisant **2020 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : AYDEMIR Sungur (240), BOUSIS Vasilios (240), HANNO Désiré (240), KINT Fabienne (190), LE VAN DE-ME LE THI (230), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), PAPASTERGIOU (230), RYTEL Barbara (190), ZIEBA-MARCINIAK (230),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

26 Fixation du fonds de réserve

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le maintien du fonds de réserve qui sera appelé comme suit:

- 1er Trimestre (01/02/03 2019): 55.000,00 € - Appelé
- 2ème Trimestre (04/05/06 2019): 55.000,00 € - Appelé
- 3ème Trimestre (07/08/09 2019): 55.000,00 € - Non appelé
- 4ème Trimestre (10/11/12 2019): 55.000,00 € - Non appelé

A partir du 01/01/2020, le fonds de réserve sera alimenté de 35.000,00 EUR / TRIMESTRE.

Vote(nt) **CONTRE** : 1 copropriétaire(s) totalisant **200 / 22290** quotités.

Ont voté contre : D UDEKEM - D ACOZ Christiane (200),
Vote(nt) **ABSTENTION** : 6 copropriétaire(s) totalisant **1285 / 22290** quotités.
Se sont abstenus : AYDEMIR Sungur (240), BOUSIS Vasilios (240), HANNO Désiré (240),
KINT Fabienne (190), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), SPEECKAERT - STEVENS
Vincent - Kristel (145),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

27 Fixation du fonds de roulement permanent

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le maintien du fonds de roulement permanent pour un montant de 127.228,74 €.

Vote(nt) **CONTRE** : 2 copropriétaire(s) totalisant **430 / 22290** quotités.
Ont voté contre : D UDEKEM - D ACOZ Christiane (200), LI WEI (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : 6 copropriétaire(s) totalisant **1325 / 22290** quotités.
Se sont abstenus : AYDEMIR Sungur (240), BOUSIS Vasilios (240), HANNO Désiré (240),
JEVTIC - BERNAS Jana (230), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), SPEECKAERT -
STEVENS Vincent - Kristel (145),

Résolution adoptée à la majorité absolue des copropriétaires présents et représentés.

28 À la demande de Monsieur VAN PACTENBEKE : installation de volet pour la sécurité des terrasses au bel-étage (vol)

Monsieur VAN PACTENBEKE expose son point et demande à l'Assemblée générale l'autorisation d'installer des volets pour la sécurité des terrasses au bel-étage.

Vote(nt) **CONTRE** : 8 copropriétaire(s) totalisant **1695 / 22290** quotités.
Ont voté contre : D UDEKEM - D ACOZ Christiane (200), HERNU - VANDERELST (240), KEITA
Mariame (230), LI WEI (230), RYTEL Barbara (190), SPEECKAERT - STEVENS Vincent -
Kristel (145), VANHAMME @ Denise (230), ZIEBA-MARCIENIAK (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : 5 copropriétaire(s) totalisant **1160 / 22290** quotités.
Se sont abstenus : AYDEMIR Sungur (240), DEJONG - DINSART Luc - Annie (240), GHEUDE
@ Marielle (190), LE VAN DE-ME LE THI (230), RECOEUR Jozefa (260),

Résolution adoptée à la majorité des 2/3 des voix des copropriétaires présents et représentés.

29 À la demande de Madame KIRKOUSSIS/VAN LESBERGHE : construction d'un nouveau local vélos adultes/enfants

Madame MOLINARI expose le point demandé par Madame KIRKOUSSIS. L'Assemblée générale demande des devis et décide de reporter le point à une prochaine Assemblée générale.

Vote(nt) **CONTRE** : 32 copropriétaire(s) totalisant **7230 / 22290** quotités.
Ont voté contre : ADALIDE ALVES - CHIMENE Bezra - Kanza (230), ADAM Armand (230),
ALIDIOVA @ Merguy (145), BOCCONGELLI - AYDIN @ Diana - Elyas (230), BULCKAERT
(230), CHABOT - CONDROTTE (240), CORNELIS @ Armand (230), D UDEKEM - D ACOZ
Christiane (200), GENOT @ Jessica (230), GHEUDE @ Marielle (190), HANNO Désiré (240),
HANSSEN MR (230), HERNU - VANDERELST (240), HUYENS Mariette (190), JEVTC - BERNAS
Jana (230), LEBEAU (240), LI WEI (230), MAECK Johannes (230), MARCIENIAK (240), NOEL -
CAUDRON Marcel - Francoise (230), PAPASTERGIOU (230), PEETERS (200), RYTEL Barbara
(190), SALINGROS - EVRARD @ Cécile - Jean-Philippe (230), SPEECKAERT - STEVENS
Vincent - Kristel (145), TIMMERMANN Marie Catherine (230), VANANDRUEL Myriam (230),
VANHAMME @ Denise (230), VEDOULIDIS Hélène (190), VERSCHUEREN - BERTRAND (240),
WALRAVENS - LEEMPOELS @ Fabienne - Marc (430), ZIEBA-MARCIENIAK (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : **37** copropriétaire(s) totalisant **8660 / 22290** quotités.

Se sont abstenus : AYDEMIR Sungur (240), AYDIN Michael (230), BOLLANDELLI - PATRIS Léon - Mary (240), BOUSIS Vasilios (240), CSUTI Emilie (170), DE SWERT Dominique (10), DE VISCH Michael (230), DEGRAVE Aurianne (230), DEJONG - DINSART Luc - Annie (240), DELVIGNE @ Sabine (240), DEVILLE Pascale (190), FLAMANT Valentine (470), GERMAIN Andrée (230), GOFFIN @ Jacques (230), HERMANS Michel (460), JOASSIN Vincent - GNABASIK Jus (230), KAMBER - SAIT @ Erdjan - Mejrema (230), KINT Fabienne (190), KOENIG Sandra (190), MAHAUX @ Eric (230), METSUE @ Eric (230), MOSQUERA-CRUZ Alex Mauricio (230), NISOLLE Nathalie (230), NORASENG Vieng Sa Nga (230), PELTIER Jacqueline (270), PEREIRA DE ALMEIDA-RODRIGUES COSTA Antonio-T (230), PIETERS Bastien Vincent (230), POLET (240), POPPE Brigitte - Muriel (240), PROKOPOVA @ Zuzana (210), RECOEUR Jozefa (260), RUDZ - CHRYPANKOWSKA (230), SCHOCKAERT Béatrice (250), VAN PACHTENBEKE (240), VAN STYVENDAEL Nicole (190), VINCENT - BASTIN @ (240), VISSCHERS Lucie (190),

Résolution rejetée.

30 À la demande de Monsieur RANGEL : compensation sur la consommation électrique d'un chauffage acheté suite à un sinistre ayant rendu impossible l'utilisation du radiateur installé.

Monsieur RANGEL demande à l'Assemblée générale une compensation sur la consommation électrique d'un chauffage acheté suite à un sinistre ayant rendu impossible l'utilisation du radiateur installé.

Vote(nt) **CONTRE** : **61** copropriétaire(s) totalisant **14310 / 22290** quotités.

Ont voté contre : ADAM Armand (230), AKIF - RONDEUX (230), AYDIN Michael (230), BAELE Jeanne (240), BOCCONGELLI - AYDIN @ Diana - Elyas (230), BOLLANDELLI - PATRIS Léon - Mary (240), BULCKAERT (230), CHABOT - CONDROTTE (240), CORNELIS @ Armand (230), CSUTI Emilie (170), D UDEKEM - D ACOZ Christiane (200), DESTREE Cindy (230), DEVILLE Pascale (190), DOMINICI @ Maria Ludovica (230), DUPONT @ Jacqueline (230), FLAMANT Valentine (470), GENOT @ Jessica (230), HANNO Désiré (240), HANSSEN MR (230), HERMANS Michel (460), HERNU - VANDERELST (240), HUBERT - POPA @ Gauthier & Roxana (230), HUYENS Mariette (190), JEVTIC - BERNAS Jana (230), KAMBER - SAIT @ Erdjan - Mejrema (230), KEITA Mariame (230), KINT Fabienne (190), KOKER - KOKTEN @ Engin (230), LEBEAU (240), LUYTEN Mireille (230), MAECK Johannes (230), MAHAUX @ Eric (230), METSUE @ Eric (230), MEULEMANS Isabelle (190), MICHELS - BRUYNINCKX @ (230), MICHELS Johnny (200), MOLINARI - MOEIJENSOON . Pietro - Claudine (230), NOEL - CAUDRON Marcel - Francoise (230), NORASENG Vieng Sa Nga (230), PAPASTERGIOU (230), PEETERS (200), PEREIRA DE ALMEIDA-RODRIGUES COSTA Antonio-T (230), POLET (240), PROKOPOVA @ Zuzana (210), RODZKO Kamil - Barbara (230), RYTEL Barbara (190), SALINGROS - EVRARD @ Cécile - Jean-Philippe (230), SCHOCKAERT Béatrice (250), STEVENS @ Fabienne (230), TIMMERMANN Marie Catherine (230), TIMMERMANS @ Cécile (230), VAN PACHTENBEKE (240), VAN STYVENDAEL Nicole (190), VANANDRUEL Myriam (230), VANDEPUT Nicolas (230), VANHAMME @ Denise (230), VEDOULIDIS Hélène (190), VISSCHERS Lucie (190), WALRAVENS - LEEMPOELS @ Fabienne - Marc (430), WELLEMAN @ Dominique (230), ZIEBA-MARCINIAK (230),

Vote(nt) **ABSTENTION** : **22** copropriétaire(s) totalisant **4905 / 22290** quotités.

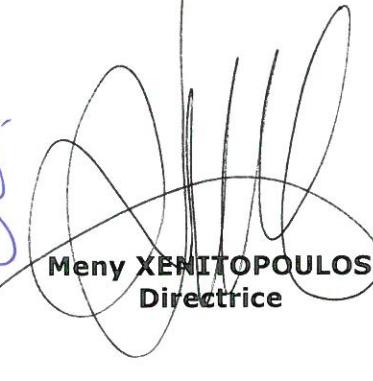
Se sont abstenus : AYDEMIR Sungur (240), BOUSIS Vasilios (240), CAERS Marthe (230), CLAUS - BEAUMARIAGE (230), DE SWERT Dominique (10), DE VISCH Michael (230), DEGRAVE Aurianne (230), DEJONG - DINSART Luc - Annie (240), DELVIGNE @ Sabine (240), GOFFIN @ Jacques (230), JOASSIN Vincent - GNABASIK Jus (230), LI WEI (230), MARCINIAK (240), MOSQUERA-CRUZ Alex Mauricio (230), NISOLLE Nathalie (230), PELTIER Jacqueline (270), POPPE Brigitte - Muriel (240), RECOEUR Jozefa (260), RUDZ - CHRYPANKOWSKA (230), SPEECKAERT - STEVENS Vincent - Kristel (145), VERSCHUEREN - BERTRAND (240), VINCENT - BASTIN @ (240),

Résolution rejetée.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22H20.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.Crit 577-9 §2).


Tanguy WARENBURGH
Gestionnaire


Meny XENITOPOULOS
Directrice

La présidente



Les scrutateurs


MOLINARI - MOEISENSON
B. Bouchard

Les copropriétaires

